



Demande d'annulation de jugement

Par **christian205020**, le **22/07/2014** à **14:55**

21 07 2014

cher

je viens d'être jugé par le tgi de Metz

et je trouve que ce jugement est sa condamnation
est abusive en vu ma situation
et son déroulement

je ne peut pas faire appel sauf cassation

en gros pour avoir demandé la suppression
d'une saisie sur revenus à pole emploi
sans la suppression des paiements
surtout cette saisie a été ordonnée sur des propos
mensongers de la part du huissier sur ma personne
pour une dette de 1850 euros j'ai versé plus de 4000 euros
preuve à l'appui montrer au tribunal

ma dette a été créditée lors de la procédure
dont ma demande cite plus haut
n'a eu plus lieu d'être
à partir du 01 08 2014 je serai en retraite
et je vais percevoir le minimum vieillesse et moins
le tribunal en vu de ma simple demande ma condamner
à tous frais de procédures ceux de l'adversaire et les
miens entre autre j'avais l'aide juridique
puis je faire suspendre les sois disant saisie que
je risque sur ma retraite
puisque une demande en cassation n'est pas suspensif
je précise que lors de la dernière audience
tout document est preuve en ma faveur on était occulté

merci de vos conseils

Par **domat**, le **22/07/2014** à **20:13**

bjr,

un pourvoi en cassation n'est pas suspensif donc le jugement est exécutoire.

si le tribunal vous a condamné à payer les frais de procédure de votre adversaire c'est que le tribunal a au minimum mis en doute votre bonne foi.

donc il est à craindre que votre créancier mandate un huissier pour procéder aux saisies pour récupérer les sommes que vous devez.

cdt

Par **christian205020**, le **22/07/2014** à **22:35**

c est faux a la demande de mon avocat j ai donné toute preuves de ma bonne fois

j ai montré les preuves que ce huissiers avait des propos mensongers sur ma personnes

mais je pense que cette avocat c est mis du cote du huissiers

et j avais compris d après son comportement et ces conseille

comme demander un echonnement sur 2 ans pour payer

ma dettes sachant qu elle serait rembourser en 4 mois

et toutes ces preuves on pas était mis en valeurs

lors des audiences

alors pour moi votre réponse ne tient pas compte

de la vérité

pour moi ce verdict a était faussé

pour la simple raison et la je signe

ce huissier est protéger et il se cache derrière

tout cela pour cause d avoir demander la suppression

d une saisie sur revenus de aer et je me suis acquite de ma dette depuis

fin mai 2014

c est le huissier qui ma attaqué sur ma demande en demandant que je soit punissable d une

amande de plus de 650e pour abus excessive de la procedure de la justice moi a part la

suppression de la saisie j ai rien demander d autre

ah si que la facturation de ces frais soit expertiser

par un expert mais cela était suite a ses propos envers

moi

la 1er audience a eu lieu sept 2013 pour ce terminer

juillet 2014

pourquoi tous ce temps???

maintenant je sais pourquoi c est pour sucrer la facture

c est comme de dire que consumer finance est pas coupable car l annulation de la saisie a

pas etait ordonner décision prise avant que je montre les preuves

de ma bonne fois

et en fin de compte vous répondez pas a ma questions

je sais tres bien les risques que j en court

en vue du verdict mais vu les conditions

il doit bien avoir un moyen de casser ou de suspendre ce verdict

oui on a mis en doute ma bonne fois

on a mis en doute toute preuve bancaire de mandat
de paiement par carte etc
en plus de cela mon avocat me déconseille de faire cassation il y a bien une raison a cela
car je vais tous debaler de la manière que cela c est passé

le pourquoi que pendant un certain temps j ai pas pu respecter mes engagements faute de
suppression d apl et de reprendre mes engagements
des que ma situation le permettait
mais par contre il on pris comme argent content
les propos odieux et mensongers de ce huissiers
en plus de cela cerise sur le gâteau a partir du 01 08 2014 je vais avoir une baisse de
revenus de plus de 450
euros je vais etre en retraite

cordialement